

Procès-verbal de la séance du Conseil de Police du 21 février 2022

Le Conseil est réuni ce 21 février 2022 à 19 h 00 sur convocation du Collège de Police datée du 11 février 2022.

Présents :

Mme S. DELETTRE, Bourgmestre-Présidente ;

M. M. FRANSOLET, Bourgmestre ;

M. P. LEMARCHAND, Bourgmestre ;

MM. F. BASTIN, T. BOVY, C. BROUET, A. DAUVISTER, C. DEFOSSE, F. GOHY, P. HOURLAY, B. JURION, B. LAURENT, P.

LEMAL, F. LERHO, P. MATHY, V. SWARTENBROUCK et Mmes J. DEFECHE, G. DEGIVE, Conseillers de Police ;

M. J-M. PAQUAY, Chef de Zone ;

Mme C. BENOIT, Secrétaire.

Excusé :

M. Y. FRÉDÉRIC

Absent :

M. C. THÉATE

Madame la Présidente ouvre la séance publique à 19 h 00.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du Conseil de Police du 17 janvier 2022 – Approbation

Le Conseil de Police,

Vu l'article 13 du R.O.I. du Conseil de Police,

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

Sans observation la rédaction du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022.

2. Fin de leasing d'une moto du service Roulage – Rachat – Décision

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Considérant que le leasing de la moto s'est terminé le 31 juillet 2021 ;

Considérant la proposition de reprise de la moto Yamaha FJR 1300 AP 2013 faite par la société BELFIUS AUTO LEASE du 13 avril 2021 pour un montant de 5.203,00 € TVAC ;

Considérant que la M.B. n° 1/2021 – Service extraordinaire votée le 14 octobre 2021 prévoit les crédits appropriés et sont inscrits à l'article 330/743-51 ;

Considérant que notre zone de police doit être équipée d'une moto pour le service Roulage ;

Considérant qu'une telle démarche représente un avantage financier opérationnel pour notre zone de police ;

Sur proposition du Collège de Police ;

À l'unanimité des membres présents ;

D É C I D E :

Article 1 : De racheter la moto Yamaha FJR à la société BELFIUS AUTO LEASE pour un montant de 5.203,00 € TVAC (4.300,00 € HTVA).

Article 2 : Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province et aux Instances concernées en la matière.

Madame la Présidente clôture la séance publique.

11. DIVERS

Après ces nominations due à la mobilité, M. BROUET demande si le cadre organique est complet. La réponse du Chef de Corps est affirmative.

M. BROUET a remarqué le placement des radars fixes sur les communes. Il se demande s'ils sont déjà en fonction.

Le Chef de Corps répond qu'il a été mis en place 7 boitiers sur la zone.

Le radar mobile est toujours existant et un nouveau système sera bientôt opérationnel également sur la zone. Ce seront des tripodes qui annonceront les contrôles de vitesse.

M. SWARTENBROUCKX interroge sur le fait de positionner des pictogrammes « Zone radar » à leurs hauteurs. Le Chef de Corps questionnera le SPW.

Madame la Présidente clôture la séance à 19 h 25.

Par le Conseil,

La Secrétaire,
(s) C. BENOIT

La Présidente,
(s) S. DELETTRE